

Bulletin de soutien régulier

Fonds Aliénor – 2 rue de la Milétrie – CS 90577 – 86021 Poitiers Cedex

(Mandat de prélèvement SEPA)

Ce bulletin est une autorisation de prélèvement automatique au bénéfice du fonds Aliénor. Il est à compléter, imprimer et renvoyer par voie postale accompagné d'un RIB à l'adresse suivante :

référence unique de mandat (partie réservée au fonds Aliénor. Ce n° vous sera communiqué dans le courrier de confirmation qui vous sera adressé)				
OUI, je souhaite soutenir régulièrement la recherche en santé et l'innovation médicale au CHU de Poitiers.				
Vos coordonnées (donateur) □ M. □ Mme □ Mlle				
	Mile			
Nom:				
Prénom:				
Adresse:				
CP:	Ville:			
Téléphone :		Email :		
Je donne: □ 10 € □ 15 € □ 20 € □ 40 € □ 60 € □ autre montant: €				
Ces prélèvements seront effectués* chaque □ mois □ trimestre □ semestre *le 1er prélèvement interviendra le 10 du mois suivant la réception de cette autorisation				
Vos coordonnées ba	ncaires			
N° IBAN :				
Code BIC		Fonds A 2 rue de	adresse de l'organisati liénor la Milétrie - CS 90577- R66ZZZ85E064	
Code BIC Titulaire du compte :		Fonds A 2 rue de	liénor la Milétrie - CS 90577-	
	Le:	Fonds A 2 rue de	liénor la Milétrie - CS 90577-	
Titulaire du compte : Fait à : Je souhaite soutenir	le projet de recherche ou	Fonds A 2 rue de N°ICS : F u d'innovation qui m	liénor la Milétrie - CS 90577- R66ZZZ85E064 Signature obligatoire e tient à cœur :	86021 Poitiers Cedex
Titulaire du compte : Fait à : Je souhaite soutenir		Fonds A 2 rue de N°ICS : F u d'innovation qui m	liénor la Milétrie - CS 90577- R66ZZZ85E064 Signature obligatoire e tient à cœur :	86021 Poitiers Cedex

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Fonds Aliénor à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Fonds Aliénor. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée soit dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, soit au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.